



Rejoignez-nous !

La FCPE est la première association de parents d'élèves de l'enseignement public. Elle compte plus de 40 000 élus **dans les écoles, collèges, lycées.** Environ 143 000 parents siègent en conseil de classe au titre de la FCPE. Reconnue d'utilité publique, la fédération fonctionne grâce à ses bénévoles.

 @fcpe.nationale

 @FCPE_nationale

Parents FCPE, le pouvoir d'agir



Abonnez-vous à la Revue des Parents

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant.

6 numéros par an pour 4 € seulement !

(4 numéros en version numérique et 2 numéros imprimés)

Conditions générales de vente: fcpe.asso.fr/revue-des-parents

Bulletin



MON PREMIER ASSUREUR
au verso

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement au conseil local ou à la FCPE départementale, si vous n'avez pas choisi l'adhésion en ligne.



Flashez pour adhérer en ligne !

Mes coordonnées

Année scolaire 20__ /20__

Conseil local de _____

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. portable _____

E-mail _____

Avez-vous déjà adhéré les années précédentes ? oui non

Je souhaite :

- participer aux activités du conseil local
- être candidat au conseil d'école (maternelle, élémentaire)
- être candidat au conseil d'administration (collège, lycée)
- être délégué FCPE au conseil de classe (collège, lycée)

J'accepte de recevoir :

- les newsletters gratuites de la FCPE

Mes enfants

Nom et prénom	Né(e) le	Nom et commune de l'établissement scolaire	Classe

Mon forfait

Afin d'être plus nombreux et rendre plus accessible l'adhésion à tous, nos tarifs sont en baisse cette année scolaire 2023-2024. Pour l'adhésion en ligne, pensez à prendre contact avec votre conseil local afin d'obtenir les informations le plus rapidement possible.

- Adhésion annuelle _____ 30€
- Adhésion annuelle normale _____ 20€
- Adhésion annuelle réduite _____ 10€

(réservée aux familles non imposables / à l'adhésion du second parent)

Je cotise déjà auprès du conseil local

Précisez lequel _____

Je ne verse que la part locale _____ 5€

Abonnement annuel à la Revue des Parents _____ 4€

Je soutiens le conseil local / la FCPE Sarthe par un don de _____ €

(Entourer le destinataire du don : le conseil local / la FCPE Sarthe)

Total de mon adhésion : _____ €

Nous contacter

FCPE 72 - CDPE de SARTHE

Conseil départemental des parents d'élèves

65, avenue Yzeux

72 000 LE MANS

Tél : 06 52 09 26 64

Courriel : fcpe72@gmail.com

Site : <http://72.fcpe-asso.fr>

Merci de contacter le secrétariat par téléphone ou courriel, si besoin.

Date : _____ Signature : _____

Un reçu fiscal (Cerfa n°11580*04) permettant une réduction d'impôt sera mis à votre disposition. (66% de la somme versée, hors abonnement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Ils vous racontent pourquoi ils ont adhéré...



“

Si nous n'avions pas envoyé des courriers au rectorat avec l'entête FCPE pour obtenir un remplaçant dans notre école primaire, nous n'aurions pas eu le même délai de réponse. C'est ce qui s'appelle avoir du poids !

“

Face au harcèlement scolaire, les parents se sentent souvent démunis. Être adhérent de la FCPE permet un échange de points de vue pour gérer les situations difficiles, prendre du recul et engager des actions pour retrouver un climat scolaire apaisé.



“

Être membre du conseil de discipline, quand c'est le premier, c'est un peu stressant. On a la vie d'un élève entre nos mains. Heureusement que j'ai pu être formée par la FCPE. Et maintenant, en visio, c'est encore plus pratique.



Mais surtout...

Chacun donne de son temps en fonction de ses disponibilités et de ses envies ! Après avoir pris son adhésion, chacun choisit comment s'investir. Un peu, beaucoup, passionnément...

1 pesée des cartables, c'est ok



1 conseil de classe, c'est ok



1 courrier rédigé, c'est ok



1 manif, c'est ok aussi !



À quoi sert mon adhésion ?

Le prix de l'adhésion à la FCPE diffère selon le département auquel vous êtes rattaché. Voici comment est utilisée la part de 6 € reversée à la FCPE nationale.

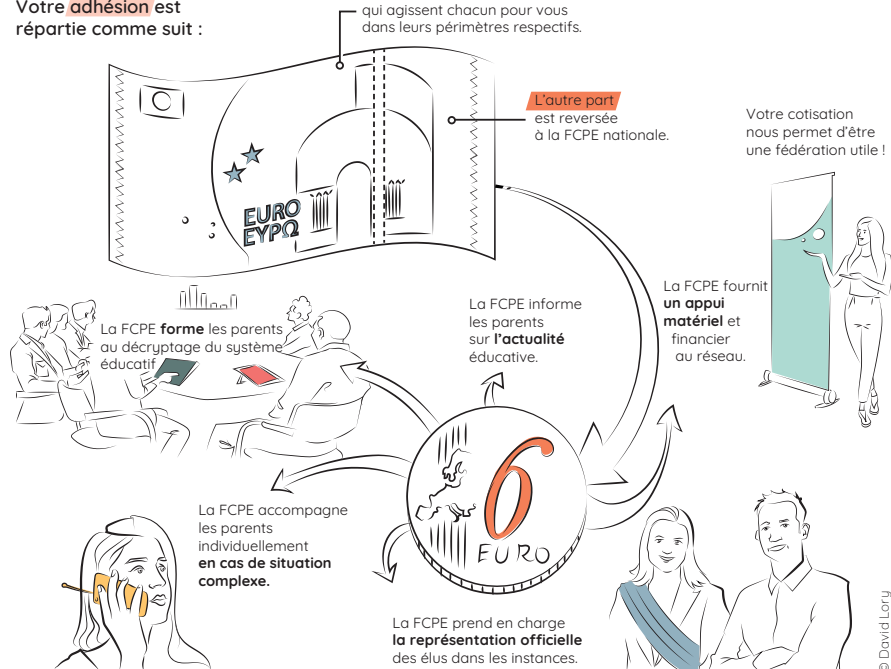


Votre **adhésion** est répartie comme suit :

Une **part** est répartie entre votre conseil local et votre conseil départemental FCPE, qui agissent chacun pour vous dans leurs périmètres respectifs.

L'autre **part** est reversée à la FCPE nationale.

Votre cotisation nous permet d'être une fédération utile !



© David Lory

L'assurance scolaire est indispensable

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

La MAE et la FCPE œuvrent depuis leur création à la défense et au rayonnement de l'enseignement public et de l'éducation laïque pour la réussite de tous les élèves.

Organisations de l'économie sociale et solidaire, partenaires depuis 1991, elles partagent les mêmes valeurs de laïcité, de démocratie, de solidarité et d'égalité.

La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, protège tous les enfants, quoi qu'il arrive, sans logique de profit.

Adhérer sur www.mae.fr



Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique par le CDPE et la fédération nationale. Vos informations sont à destination du CDPE, de la FCPE et du conseil local et sont conservées pendant 3 ans à l'issue de votre dernière année d'adhésion. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander leur modification. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande par courriel à informatique@fcpe.asso.fr



Agissez pour le recyclage des papiers avec la FCPE et Citéo